



19 juin 2018 CDEN Déclaration Commune

Ce mardi 19 juin, le CDEN d'Eure-et-Loir est une nouvelle fois (la troisième!) appelé à se prononcer sur un projet de sectorisation des collèges de l'agglomération chartraine dans le cadre du projet de fermeture du site actuel du collège Jean-Moulin de Chartres. Nous remarquons une évolution de cette sectorisation . **Est-il pour autant permis de penser que** nos demandes en faveur d'une **réelle** prise en compte du principe de mixité sociale ont été entendues ? **(supprimer alors « cependant »)** . Nous regrettons l'absence de précision sur l'évolution des pourcentages de Catégories Socio-Professionnelles défavorisées par collège (ante et post nouvelle sectorisation). Nous regrettons également que, malgré les promesses faites en CDEN, les représentants des personnels comme des parents d'élèves n'aient pas été associés à ce travail de sectorisation.

En outre, la philosophie générale de ce projet n'a, elle, malheureusement pas changé puisque vous, Mme la Vice-Présidente du Conseil Départemental, prévoyez toujours une fermeture transitoire du collège Jean-Moulin et une sectorisation transitoire de l'ensemble des collèges. Cette solution n'est pas acceptable car elle revient à désorganiser profondément la communauté éducative c'est-à-dire la scolarité des élèves ainsi que l'organisation des équipes pédagogiques, éducatives, techniques et administratives qui composent ces établissements publics locaux d'enseignement.

Depuis la première présentation de ce projet en novembre 2015, la Préfecture comme le Conseil départemental n'ont cessé d'argumenter en faveur de cette phase transitoire en s'appuyant sur le fait que la Cosmetic Valley était très pressante et menaçait d'aller dans une autre cité installer sa Maison des Cosmétiques. Nous, membres du collectif Jean-Moulin, avons été reçus par le président de la Cosmetic Valley (Marc-Antoine Jamet), en votre présence Mme la Préfète et Mme la Vice-Présidente du Conseil Départemental. A cette occasion, vous avez entendu comme nous M. Jamet dire qu'il laissait les pouvoirs publics maîtres du calendrier de mise à disposition des locaux actuels du collège. Il a également précisé que le projet pouvait être reporté sans remettre en cause la pérennité de l'implantation de la Cosmetic Valley dans le tissu économique eurélien.

Ceci confirme donc que le déménagement du collège Jean-Moulin de mur à mur, sans phase transitoire, que nous demandons sans relâche depuis 2015 est possible. Nous avons donc l'honneur de vous demander Mme la Vice-Présidente la suppression de cette phase transitoire d'un an.